

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2022/75

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

CONTRAT DE PRET A USAGE - TERRAINS COMMUNAUX SIS A VALSERHONE AU PROFIT DE MR PHILIPPE CASSIA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 20.92 du 15 juin 2020 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n°2020/61 en date du 28 mai 2020, habilitant Madame Françoise DUCRET, Maire Déléguée,

VU la décision n° 2021/109 en date du 19 août 2021 entérinant le contrat de prêt à usage concernant les terrains communaux cadastrés 018 B n° 196 et 201, 018 A n° 431 et 450 et 018 AC n° 249p, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2021, au profit de Monsieur Philippe CASSIA, agriculteur, demeurant à Valserhône (Ain) 30 route de Villes Bellegarde sur Valserine,

VU la demande de renouvellement du contrat cité ci-dessus,

CONSIDERANT que la commune de VALSERHONE accepte la signature d'un nouveau contrat de prêt à usage,

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition au profit de Monsieur Philippe CASSIA, les parcelles communales cadastrées 018 B n° 196 et 201, 018 A n° 431 et 450 et 018 AC n° 249p, représentant une superficie totale d'environ 20 625 m².

Article 2 : Cette location est consentie et acceptée au moyen d'un contrat de prêt à usage, d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} août 2022 pour se terminer le 31 juillet 2023.

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée à titre gratuit.

Article 4 : Monsieur Philippe CASSIA devra contracter une assurance responsabilité civile.

Article 5 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera notifiée au prestataire.

Fait à Valserhône, le 10 août 2022

Mis en ligne le 12/08/2022

Affichée le :

Pour Le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Françoise DUCRET

